

**CONVENTION SUR L' INTERDICTION DE L' EMPLOI ,
DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT
DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR
DESTRUCTION**

COMITE PERMANENT SUR LE DEMINAGE

**DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA
REPUBLIQUE DU CONGO - BRAZZAVILLE A LA
REUNION DES COMITES PERMANENTS DE LA
CONVENTION D'OTTAWA**

**Genève
11 février 2004**

Monsieur le Co-Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa, après la destruction de ses stocks de mines antipersonnel intervenue en septembre 2003, la république du Congo entend passer à l'étape suivante c'est à dire le déminage de la zone minée située dans la partie sud-ouest du pays.

Monsieur le Co-Président,

Le problème de déminage de cette zone devient une priorité pour le gouvernement congolais. Cette zone aux richesses naturelles et ressources importantes n'a pu être mise en valeur de façon rationnelle depuis plusieurs années en raison des mines qui empêchent le développement.

Aujourd'hui, dans le cadre de la reconstruction nationale post-conflit, les autorités congolaises ont décidé d'étendre leur action jusqu'à cette zone dont les difficultés de plusieurs ordres se présentent :

La première difficulté est d'ordre géographique. En effet, la zone à déminer se trouve au confluent des frontières de trois pays à savoir la république d'Angola, la république Démocratique du Congo et la république du Congo. De ce fait et compte tenu de l'imprécision des frontières, un programme national risquerait de connaître un échec. Il est souhaitable que les gouvernements des trois pays abordent le problème de manière globale en mettant en place un programme commun aux trois pays et un traitement unitaire de la zone.

Ce programme commun se basera sur des études techniques à mener sur le terrain. C'est la deuxième difficulté que nous rencontrerons, notre pays n'ayant pas les capacités à mener une telle étude nécessaire à la mise en place d'un programme de déminage.

Entre temps, les Forces Armées Congolaises continuent de procéder à la dépollution des zones ayant connu les conflits en enlevant et en détruisant les engins non explosés (UXO) qui continuent de faire des victimes dans la population civile.

Le manque de programme de sensibilisation de la population dû au manque de personnel qualifié constitue une des raisons fondamentales des pertes en vies humaines.

Cette tâche très complexe au regard du relief et de la nature de la végétation, nous amène à penser que sans assistance technique et financière de la communauté internationale, il nous sera très difficile de venir à bout de cette tâche.

Nous profitons de la tenue de la réunion du Comité sur le déminage pour une fois de plus, lancer un appel à la communauté internationale pour nous aider dans la sensibilisation des populations d'une part, et d'autre part pour nous aider à mettre en place un programme qui nous mènera au déminage des zones minées afin que les populations retrouvent leurs terres pour continuer leurs activités champêtres.